

**ORGANISME DE FORMATION**

N° Siret : 783 343 072 00048

N° déclaration d'activité : 41 54 02785 54

# Formation Initiateur Fédéral de Tennis 2024 – 2025

---



*La Ligue Grand Est de Tennis est une association régie par la loi de 1901, en charge de :*

- Promouvoir, Organiser et Développer la pratique du tennis, du Padel et du Beach tennis dans la Région.*
- Réunir les clubs affiliés, Encourager et Soutenir leurs efforts, et Coordonner leurs activités.*

# INITIATEUR FEDERAL DE TENNIS

## **Durée de la formation :**

*70 heures réparties en :*

5 journées en Centre de formation : **du 26 au 30 août 2024**

30 heures en club

5 heures en e-learning

## **Centres de formation :**

Les sites seront ouverts sous condition de 6 stagiaires minimum par site.

« **Centre de Ligue Champagne** », 83 avenue de l'Europe, 51100 REIMS

« **Centre de Tennis de l'Aube** », Rue Fernand Sastre, 10430 ROSIERES PRES TROYES

« **Centre de Ligue Lorraine Sud** », Route de l'Aviation, 54600 VILLERS LES NANCY

« **Centre de Ligue Alsace** », Rue Baden Powell, 67200 STRASBOURG

« **Centre de Ligue Lorraine Nord** », Rue du Stade, 57050 LONGEVILLE LES METZ

« **Centre de Ligue de Haute Alsace** », Rue Arthur Ashe, 68350 BRUNSTATT

## **Calendrier des inscriptions en ligne :**

Date de démarrage des inscriptions : **4 Mars 2024**

Clôture des inscriptions en ligne : **13 Mai 2024**

Date limite de retour des pièces justificatives : **31 Mai 2024**

## **Modalités d'inscription :**

A effectuer en ligne (cf page 6 ci-dessous) dans le respect des pré-requis figurant en page 4 ci-dessous.

Cadre de formation de l'initiateur fédéral de tennis				
Modalités de formation	Contenus	Durées		
Stage en club	Encadrement de séances collectives jeunes en présence du tuteur sur le court	25 heures	30 heures	70 heures
	Participation aux animations sportives du club au sein d'une équipe	5 heures		
Stage en présentiel en Centre de Formation	Bloc cadre réglementaire et sécurité	7 heures	35 heures	
	Bloc pédagogie, initiation 7-12 ans	28 heures		
E-learning	Galaxie tennis	3 heures	5 heures	
	Protection des mineurs	2 heures		

## STATUT des Initiateurs Fédéraux de Tennis

Les initiateurs fédéraux de tennis sont des membres licenciés des associations affiliées à la FFT qui participent, **à titre bénévole exclusivement**, à l'initiation des jeunes de l'école de tennis au **plus tard jusqu'à 19h**.

- **Âgé de 16 à 18 ans**, l'initiateur fédéral de tennis peut prendre en charge l'initiation des licenciés jeunes de l'association affiliée, dans le cadre de l'école de tennis, en présence **d'un responsable majeur\* sur le site de pratique**.

\*Le responsable majeur est :

- un enseignant (initiateur fédéral, CQPET, DE ou DESJEPS) ;
- un dirigeant de l'association affiliée (président, secrétaire général ou trésorier).

- **Âgé de 18 ans révolus**, l'initiateur fédéral de tennis peut prendre en charge l'initiation des licenciés jeunes de l'association affiliée, dans le cadre de l'école de tennis, en autonomie.

L'activité de l'initiateur fédéral de tennis ne peut s'exercer qu'auprès de l'association affiliée dans laquelle il est licencié et/ou qui a transmis sa demande.

# PREREQUIS EXIGES AVANT LA FORMATION

Le candidat à la formation d'initiateur fédéral de tennis doit être au plus tard en date du 26 août 2024 :

- **titulaire du diplôme de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)** (ou fournir au plus tard le 31 mai 2024, la preuve d'inscription à une formation- cf page 6)

→ *Télécharger le Guide PSC1 des diplômes en vigueur*

- âgé de **15 ans révolus**

- titulaire de sa licence de l'année sportive en cours

- détenteur d'un certificat médical pour **attester de sa capacité physique à enseigner le tennis**. → *Télécharger le modèle de Certificat médical*

**Il n'est pas obligatoirement classé, mais doit posséder un niveau de pratique du tennis** suffisant pour prendre en charge l'initiation des licenciés jeunes de l'association affiliée.

## LE PROCESSUS DE FORMATION

**Le candidat est convoqué par l'organisme de formation de ligue** pour effectuer un stage de formation dirigé par un formateur titulaire d'un diplôme d'Etat, désigné par l'organisme.

**Dès son entrée en formation**, l'initiateur stagiaire peut exercer une activité pédagogique supervisée par un tuteur enseignant diplômé du CQP Educateur Tennis (CQPET) ou d'un diplôme d'Etat mention « tennis » (DEJEPS ou DESJEPS), présent sur le court.

A défaut de tuteur diplômé présent dans les effectifs du club, et à titre exceptionnel, un initiateur fédéral majeur pourra exercer cette mission tutorale.

**Le référentiel de la formation (contenu et durée)**, portant notamment sur les règles de sécurité, le comportement à adopter en présence d'un public mineur, la démarche et les outils pédagogiques, est déterminé par la commission fédérale emploi formation sur proposition de la DTN et de la direction de la formation.

**La validation de la qualification d'initiateur fédéral** est accordée ou non par le responsable de l'organisme de formation :

- à l'issue de cette formation ;
- à partir de 16 ans révolus ;
- après avis favorable du président du club et du tuteur enseignant diplômé. (cf Formulaire enseignant validation de la formation )

# COÛT DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE

## *Coût de la formation*

300 €

Pas de frais de dossier

Hébergement et déplacements à charge des stagiaires ou des clubs

## *Financement*

. Autofinancement

. Financement par le Club

## CONTACTS PRINCIPAUX

*Responsable de l'Organisme de Formation* : Eric RAULIN - Tél : 06 36 48 21 51 – [eric.raulin@fft.fr](mailto:eric.raulin@fft.fr)

*Assistante administrative et financière*: Nadine GONCALVES - Tél : 03 26 85 36 70 – [formations.ligue.grandest@fft.fr](mailto:formations.ligue.grandest@fft.fr)

*Référent Handicap* : Lionel THIEBAUT – Tél : 06 52 43 86 16 – [lionel.thiebaut@fft.fr](mailto:lionel.thiebaut@fft.fr)

## DEBOUCHE POSSIBLE

Suivre un CQP Educateur de Tennis, puis un DE JEPS Tennis pour encadrer à titre professionnel toutes les catégories.

## INDICATEURS DE RESULTATS

	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre de stagiaires</b>	27	18	26	42
<b>Abandons</b>	0	0	0	1
<b>Taux de réussite</b>	100 %	100 %	100 %	98%
<b>Taux d'échec</b>	0 %	0 %	0 %	0%

# INSCRIPTIONS EN LIGNE

**Inscription en ligne via le formulaire accessible ci-dessous :**

→ **[Formulaire Inscription IFT 2024-2025](#)**

*Vous recevrez une réponse automatique après votre saisie,  
l'inscription sera validée à réception des pièces nécessaires et du règlement.*



*Ouverture des inscriptions en ligne :*

**4 Mars 2024**

*Clôture des inscriptions en ligne :*

**13 Mai 2024**

*Date limite retour des pièces justificatives pour valider l'inscription :* **31 Mai 2024**  
à **[formations.ligue.grandest@fft.fr](mailto:formations.ligue.grandest@fft.fr)**

**La demande écrite du candidat, présentée et signée par le président de l'association affiliée, est à adresser à la ligue, accompagnée de l'autorisation des représentants légaux du candidat s'il est mineur.**

Elle comprend l'engagement formel du candidat de n'exercer son activité qu'auprès des licenciés jeunes dans le cadre de l'école de tennis.

→ **Télécharger le modèle de "Lettre d'inscription" et d'engagement**

→ **Télécharger "l'Autorisation des Représentants Légaux (pour les mineurs)"**

*Siège social : Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE*

*Tél. 03.83.67.60.10*

*Bureaux de Reims : 83 avenue de l'Europe – 51100 REIMS*

*Tél : 03 26 85 36 70 - [formations.ligue.grandest@fft.fr](mailto:formations.ligue.grandest@fft.fr)*

*N° SIRET / 783 343 072 00048 - N° DECLARATION ACTIVITE / 41 54 02785 54*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

